



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 11  
Absent : 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MINEREAU Jean-Romuald représenté par JY LARDON  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU  
GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN  
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI  
ROBIN Nadia représentée par F ROYER  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENT :** GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°56

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que des admissions en non valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc ...

Le Comptable du Trésor nous a adressé un état concernant le **budget de la commune**.

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur de la somme suivante :

**-BUDGET de la Commune :**

État n°1/2023 du 13/04/2023 pour un montant de **2 799,59€**

Exclusivement des factures d'eau non-recouvrées

**Considérant** que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes,

**Considérant** que le comptable a fourni avec l'état des taxes et produits irrécouvrable, les justificatifs des démarches effectuées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**décide** d'admettre en non valeur la somme indiquée ci-dessus sur le budget de la commune;

-**charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature de l'état.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte, 15 MAI 2023  
le

